APRÈS ART. 50 N° **948**

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 948

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, Mme Bergé, M. Freschi, Mme Kerbarh, M. Henriet, M. Mis, M. Lioger, M. Chalumeau, M. Lauzzana, M. Mesnier, M. Moreau, Mme Rist, Mme Tanguy, Mme Valérie Petit, Mme Rossi, Mme Dubos, M. Jolivet, Mme Petel et M. Cédric Roussel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.